

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Bolton-Ouest, tenue le lundi 2 octobre 2023 à 19 h 30 à l'Hôtel de Ville situé au 9, chemin Town Hall, Bolton-Ouest, avec webdiffusion interactive.

Sont présents :

Margarita Lafontaine, conseillère n° 1
Marie-Blanche Richer, conseillère n° 2
Loren Allen, conseiller n° 3
Eddy Whitcher, conseiller n° 4
Gilles Asselin, conseiller n° 5
Nancy Lanteigne, conseillère n° 6
Formant quorum sous la présidence de Denis Vaillancourt, maire.

Sont également présents :

Maïke Storks, directrice générale et greffière-trésorière
Jules Varin, responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
Ève-Marie Jodoin, Conseillère Affaires régionales - Estrie et Montérégie, Direction Affaires régionales et collectivités, Hydro Québec
Pascale Langelier, Conseillère Processus et pratiques d'affaires, Direction développement des offres en gestion de puissance – Hilo, Hydro Québec

Ève-Marie Jodoin et Pascale Langelier quittent la séance après le point 3.1
Jules Varin quitte la séance après le point 7.4

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 3. PRÉSENTATION**
 - 3.1. Hydro-Québec – Solution Hilo** – Offre gratuite pour les citoyens de Bolton-Ouest
- 4. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 5. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**
- 6. CORRESPONDANCE**
- 7. URBANISME**
 - 7.1.** Rapport du responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal
 - 7.2.** Dépôt des documents en urbanisme
 - 7.3. Comité consultatif en urbanisme (CCU) - Nomination**
 - 7.4. Règlement de contrôle intérimaire 07-0823 MRC Brome-Missisquoi - Résolution d'appui N°. 323-0823**
- 8. ADMINISTRATION**
 - 8.1.** Approbation des comptes et transferts
 - 8.2.** Rapport des dépenses autorisées
 - 8.3. Vérificateur externe – Audit du rapport financier 2023** – Octroi de contrat
 - 8.4. Règlement 394-2023 modifiant le règlement 327-2009 décrétant l'imposition de la taxe aux fins de financement des centres d'urgence 9-1-1** – Adoption
- 9. VOIRIE ET INFRASTRUCTURES**
 - 9.1. Études hydrogéomorphologiques affluent ruisseau Quilliams** – Octroi de contrat
 - 9.2. Travaux de réparation du ponceau chemin Stagecoach** – Affectation de l'excédent
 - 9.3. Réfection ponceau chemin de Glen** – Affectation de l'excédent
 - 9.4. Achat camionnette pour le service de la voirie et des infrastructures** – Octroi de contrat
 - 9.5. Appel d'offres 2023-02 – Travaux de rechargement granulaire des chemins Stagecoach, Fuller, Argyll et de Brill** - Décompte N° 2 et acceptation provisoire des travaux
- 10. ENVIRONNEMENT**
 - 10.1. Appel d'offres 2023-11 - Collecte et transport des matières résiduelles 2024** – Octroi de contrat
- 11. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. LOISIRS ET CULTURE

- 13.1. Entente avec la Bibliothèque commémorative Pettes –**
Prolongement de l'entente

14. VARIA

- 14.1. Fondation du Centre jeunesse de l'Estrée – Campagne 12^e édition**
- Don

15. DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

1.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres participants à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est ouverte par le maire à 19 h 30.

Le maire s'adresse aux personnes présentes.

276-1023

2.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU :

D'ADOPTER l'ordre du jour en rajoutant le point:

7.4 Appui à la résolution no 323-0823 de la MRC Brome-Missisquoi concernant les responsabilités dans l'application du règlement de contrôle intérimaire 07-0823.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

PRÉSENTATION

**HYDRO-QUÉBEC – SOLUTION HILO – OFFRE GRATUITE POUR LES
CITOYENS DE BOLTON-OUEST**

Madame Eve-Marie Jodoin et Madame Pascale Langelier d'Hydro Québec présentent le programme Solution Hilo qui sera offert gratuitement aux citoyens de Bolton-Ouest qui désirent y adhérer entre le 6 et le 22 novembre 2023.

4.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil tient une première période de questions.

277-1023

5.

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen

APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER les versions française et anglaise du procès-verbal du 11 septembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6.
CORRESPONDANCE**

Aucune correspondance.

**7.1
URBANISME
RAPPORT DU RESPONSABLE DE L'URBANISME ET INSPECTEUR
MUNICIPAL**

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal présente son rapport pour le mois de septembre.

Septembre 2023
Nombre de permis émis: 9
Valeur des travaux: 723 375,00 \$

**7.2
URBANISME
DÉPÔT DES DOCUMENTS EN URBANISME**

Le responsable de l'urbanisme et inspecteur municipal dépose les documents suivants :

- Rapport de l'inspecteur municipal du mois de septembre 2023;
- La liste des permis et certificats actifs sur le territoire au 2 octobre 2023.

**278-1023
7.3
URBANISME
COMITÉ CONSULTATIF EN URBANISME (CCU) - NOMINATION**

CONSIDÉRANT QUE madame Christine Chaput, Vice-présidente et membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU) occupant le siège no 7 ne renouvellera pas son mandat;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif en urbanisme (CCU) doit être constitué de sept (7) membres votants nommés par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE le siège no 7 est maintenant disponible pour une durée de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) candidature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU

DE NOMMER M. Dominique Murphy afin de combler le siège no 7 pour une durée de deux (2) ans, renouvelable sur approbation du Conseil municipal;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

279-1023

7.4

URBANISME

**RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE 07-0823 MRC BROME-
MISSISQUOI - RÉSOLUTION D'APPUI NO. 323-0823**

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Brome-Missisquoi a adopté le 15 août 2023 une résolution narrant ses conseillers régionaux pour l'application du règlement de contrôle intérimaire 07-0823 relativement à certains milieux humides et forestiers d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Brome-Missisquoi confie également par cette résolution l'administration et l'application de ce même règlement aux fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificats de ses municipalités locales;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Brome-Missisquoi demande aux municipalités locales de consentir à cette résolution et de préciser le poste de la personne responsable de la délivrance des permis et certificats.

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU:

D'appuyer les nominations présentées par la MRC de Brome-Missisquoi à titre de conseillers régionaux;

DE consentir à la désignation du Responsable de l'urbanisme et de l'inspecteur municipal comme fonctionnaire responsable de l'administration et de l'application du Règlement de contrôle intérimaire 07-0823 sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

280-1023

8.1

ADMINISTRATION

APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin

APPUYÉ PAR : Nancy Lanteigne

ET RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des comptes et transferts en date du 28 septembre 2023 d'un montant de 601 136,91 \$ et d'autoriser la directrice générale ou la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2

ADMINISTRATION

RAPPORT DES DÉPENSES AUTORISÉES

La directrice générale dépose le rapport des dépenses autorisées.

281-1023

8.3

ADMINISTRATION

**VÉRIFICATEUR EXTERNE – AUDIT DU RAPPORT FINANCIER 2023 – OCTROI
DE CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU :

D’ACCEPTER l’offre de service de la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour agir à titre de vérificateur externe pour l’audit du rapport financier pour l’exercice se terminant le 31 décembre 2023 au montant total de 12 750,00 \$ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le fonds général de la Municipalité (Budget 2023 et 2024);

D’AUTORISER le maire et la directrice générale à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

282-1023

8.4

ADMINISTRATION

**RÈGLEMENT 394-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 327-2009 DÉCRÉTANT
L’IMPOSITION DE LA TAXE AUX FINS DE FINANCEMENT DES CENTRES
D’URGENCE 9-1-1 – ADOPTION**

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec augmente le montant de la taxe municipale pour le 9-1-1 de 0,46 \$ à 0,52 \$ par mois par numéro de téléphone à compter du 1^{er} janvier 2024;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a édicté le 6 septembre 2023 le Règlement modifiant le Règlement encadrant la taxe municipale pour le 9- 1- 1;

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR : Gilles Asselin
ET RÉSOLU :

D’ADOPTER le Règlement 394-2023 modifiant le Règlement 327-2009 décrétant l’imposition de la taxe aux fins de financement des centres d’urgence 9-1-1;

DE TRANSMETTRE la résolution et une copie des Règlements 394-2023 et 327-2009 au ministère des Affaires municipales et habitations du Québec (MAMH).

Copie du règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Des copies du présent règlement ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

283-1023

9.1

**VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
ÉTUDES HYDROGÉOMORPHOLOGIQUES AFFLUENT RUISSEAU
QUILLIAMS – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a la possibilité de déposer une demande de subvention au Programme de Résilience et d'Adaptation Face aux Inondations (PRAFI);

CONSIDÉRANT QUE ce programme de subvention a pour but, entre autres, d'augmenter la résilience des communautés et des écosystèmes devant l'intensification des risques en raison des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QUE les tempêtes du 31 octobre 2019 et du 11 juillet 2023 ont démontré la vulnérabilité du chemin de Brill à l'intersection du chemin Argyll face à de fortes crues des eaux, lesquelles sont justement de plus en plus fréquentes en raison des changements climatiques;

CONSIDÉRANT QU'il apparaît judicieux et nécessaire de faire une étude d'avant-projet avant d'entamer des plans et devis ou des travaux terrain;

CONSIDÉRANT l'offre pour services professionnels reçue de la firme Avizo Experts-Conseil au montant de 17 500,00 \$ avant les taxes pour une étude hydrogéomorphologique;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité voirie et infrastructures;

IL EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen

APPUYÉ PAR : Gilles Asselin

ET RÉSOLU :

D'ATTRIBUER le contrat pour une étude hydrogéomorphologique à la firme Avizo Experts-Conseils au montant de 17 500,00 \$ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense à même toute aide financière à recevoir et/ou à même le fonds général de la Municipalité (Budget 2023 et 2024) dont l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement à la réception des pièces justificatives et de l'approbation du responsable de la voirie et des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

284-1023

9.2

**VOIRIE ET INFRASTRUCTURES
TRAVAUX DE RÉPARATION DU PONCEAU CHEMIN STAGECOACH –
AFFECTATION DE L'EXCÉDENT**

CONSIDÉRANT QU'un affaissement de chaussée sur le chemin Stagecoach causé par l'affouillement d'un ponceau a eu lieu le 15 août 2023;

CONSIDÉRANT QUE cet affouillement a probablement été accentué lors des événements météorologiques du 10 et 11 juillet 2023;

CONSIDÉRANT QUE cet incident causait un chemin sans issue de plus de 4 km et que le délai d'intervention pour les services d'urgences était ainsi considérablement affecté;

CONSIDÉRANT les recommandations de la firme d'ingénierie Avizo Experts-Conseils sur les méthodes de réparation permettant la réouverture du chemin, mais également la prolongation de survie du ponceau en vue de son remplacement complet en 2024;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 230-0823 autorise une affectation d'un maximum de 175 000,00 \$ de l'excédent accumulé non affecté pour des travaux d'urgences ou de prévention;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la voirie et des infrastructures a confié un mandat en urgence à Excavation Désourdy pour effectuer la réparation dudit ponceau et de la chaussée;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'octroi de contrat au montant de 31 006,22\$ avant taxes à l'entreprise Excavation Désourdy inc. pour effectuer la réparation d'un ponceau et de la chaussée sur le chemin Stagecoach;

DE FINANCER cette dépense à même toute aide financière à recevoir et/ou l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité conformément à la résolution #230-0823;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement à la réception des pièces justificatives et approbations du responsable de la voirie et des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

285-1023

9.3

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

RÉFECTION PONCEAU CHEMIN DE GLEN – AFFECTATION DE L'EXCÉDENT

CONSIDÉRANT QU'un ponceau sur le chemin de Glen était affaissé et qu'il ne permet plus un drainage adéquat de l'eau provenant du fossé et du cours d'eau s'y trouvant;

CONSIDÉRANT QUE cette défaillance a causé des dégâts au chemin lors des événements météorologiques du 10 et 11 juillet 2023, et à plus faibles ampleurs le 19 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 230-0823 autorise une affectation d'un maximum de 175 000,00 \$ de l'excédent accumulé non affecté pour des travaux d'urgences ou de prévention;

CONSIDÉRANT QUE le responsable de la voirie et des infrastructures a confié un mandat en urgence à la firme Excavation Désourdy pour effectuer la réparation dudit ponceau;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 26 au 28 septembre 2023, mais que la facture demeure toujours à recevoir;

Il EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU :

DE RATIFIER l'octroi de contrat à l'entreprise Excavation Désourdy inc. pour la réfection d'un ponceau sur le chemin de Glen;

DE FINANCER cette dépense à même toute aide financière à recevoir et/ou l'excédent accumulé non affecté de la Municipalité conformément à la résolution #230-0823;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement à la réception des pièces justificatives et approbations du responsable de la voirie et des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

286-1023

9.4

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

**ACHAT CAMIONNETTE POUR LE SERVICE DE LA VOIRIE ET DES
INFRASTRUCTURES – OCTROI DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a établi qu'il est essentiel d'avoir une camionnette pour son service de la voirie et des infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE sur le long terme, la location du véhicule actuel revient plus chère que de faire l'acquisition d'une camionnette neuve;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire conséquemment acquérir une camionnette neuve en 2024;

CONSIDÉRANT QUE les délais de livraison pour ce type de véhicule sont de plusieurs mois et qu'il est donc nécessaire de commander en 2023 afin d'obtenir un véhicule en 2024;

CONSIDÉRANT QUE des demandes de soumissions ont été envoyées à trois (3) concessionnaires pour la fourniture d'une camionnette GMC Sierra 2500 2024;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont les suivantes :

- **Rocheleau Chevrolet** : 79 296,50 \$ avant taxes
- **Granby Chevrolet Cadillac Buick GMC**: 78 274,00 \$ avant taxes
- **Racine Chevrolet Buick GMC limitée** : 78 932,70 \$ avant taxes

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme pour la fourniture d'une camionnette GMC Sierra 2500 2024 est Granby Chevrolet Cadillac Buick GMC avec un montant de 78 274,00 \$ avant taxes;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité voirie et infrastructures;

Il EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer

APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher

ET RÉSOLU :

D'OCTROYER le contrat pour la fourniture d'une camionnette GMC Sierra 2500 2024 au concessionnaire Granby Chevrolet Cadillac Buick GMC au montant de 78 274,00 \$ avant taxes;

DE FINANCER cette dépense à même le fond général de la Municipalité dans son budget 2024;

D'AUTORISER la directrice générale à procéder au paiement à la réception des pièces justificatives et approbations du responsable de la voirie et des infrastructures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

287-1023

9.5

VOIRIE ET INFRASTRUCTURES

**APPEL D'OFFRES 2023-02 – TRAVAUX DE RECHARGEMENT GRANULAIRE
DES CHEMINS STAGECOACH, FULLER, ARGYLL ET DE BRILL - DÉCOMPTE
NO 2 ET ACCEPTATION PROVISOIRE DES TRAVAUX**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat pour des travaux de rechargement granulaire des chemins Stagecoach, Fuller, Argyll et de Brill à la compagnie Excavation Désourdy par sa résolution 072-0323;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a octroyé le contrat de service professionnel pour la surveillance des travaux de rechargement granulaire

des chemins Stagecoach, Fuller, Argyll et de Brill à Bruno Lortie, Ingénieur, par sa résolution 096-0423;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement N° 2 des travaux de Bruno Lortie, Ingénieur, à la suite de la réception du décompte progressif N° 2 incluant la libération de la retenue de (cinq) 5 % pour la réception provisoire pour ce contrat;

Il EST PROPOSÉ PAR : Gilles Asselin
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU :

D’AUTORISER le paiement du décompte progressif N° 2 incluant la libération de la retenue de (cinq) 5 % pour la réception provisoire pour ce contrat à l’entreprise Excavation Désourdy inc. au montant de 218 529,90 \$ avant les taxes applicables pour les travaux de rechargement granulaire des chemins Stagecoach, Fuller, Argyll et de Brill dans le cadre de l’appel d’offres 2023-02;

DE FINANCER cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la Municipalité et le Programme de la taxe sur l’essence et de la contribution du Québec (TECQ);

D’AUTORISER la directrice générale et greffière-trésorière ou le responsable de la voirie et des infrastructures à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

288-1023
10.1
ENVIRONNEMENT
APPEL D’OFFRES 2023-11 - COLLECTE ET TRANSPORT DES MATIÈRES
RÉSIDUELLES 2024 – OCTROI DE CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a effectué un appel d'offres 2023-11 sur SEAO pour la Collecte et transport des matières résiduelles : recyclage, matières organiques et déchets pour une durée d’un (1) an (1er janvier 2024 au 31 décembre 2024) avec une option de renouvellement pour une (1) année subséquente;

CONSIDÉRANT QUE cet appel d'offres couvre la période du 1er janvier au 31 décembre 2024 avec une option de renouvellement pour une année subséquente (2025);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une (1) soumission pour l’appel d’offres 2023-11 soit:

Entrepreneur	Prix (taxes incluses)
Les Entreprises R. Cherrier inc.	204 915,60\$

CONSIDÉRANT QUE la soumission est conforme;

Il EST PROPOSÉ PAR : Nancy Lanteigne
APPUYÉ PAR : Eddy Whitcher
ET RÉSOLU :

QUE le Conseil municipal de Bolton-Ouest octroie à Les Entreprises R. Cherrier inc. le contrat initial au montant de 204 915,60 \$ taxes incluses conformément aux conditions de l’appel d’offres 2023-11 - Collecte et le transport des matières résiduelles : recyclage, matières organiques et déchets pour une durée d’un (1) an (1er janvier 2024 au 31 décembre 2024) avec une option de renouvellement pour une (1) année subséquente;

QUE le devis d'appel d'offres 2023-11 fait partie intégrante du contrat liant la Municipalité à l'entrepreneur;

DE FINANCER cette dépense, nette de ristourne de taxes, à même le fonds général de la municipalité (budget 2024);

D’AUTORISER le maire et la directrice générale ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**11.
SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier.

**12
SANTÉ ET BIEN-ÊTRE**

Aucun dossier.

**289-1023
13.1
LOISIRS ET CULTURE
ENTENTE AVEC LA BIBLIOTHÈQUE COMMÉMORATIVE PETTES –
RENOUVELLEMENT**

Il EST PROPOSÉ PAR : Loren Allen
APPUYÉ PAR : Marie-Blanche Richer
ET RÉSOLU :

DE RENOUVELER l’entente avec la bibliothèque commémorative Pettes pour une année.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**290-1023
14.1
VARIA
FONDATION DU CENTRE JEUNESSE DE L’ESTRIE – CAMPAGNE 12E
ÉDITION – DON**

Il EST PROPOSÉ PAR : Eddy Whitcher
APPUYÉ PAR : Loren Allen
ET RÉSOLU :

DE VERSER une contribution de 500 \$ à la Fondation du Centre jeunesse de l’Estrie pour la 12^e édition de leur campagne de financement;

DE FINANCER cette dépense à même le fonds général de la Municipalité.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

**14.
DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Conseil tient une deuxième période de questions au cours de laquelle les personnes assistant à la diffusion en direct peuvent poser des questions à ses membres.

Des copies de l’ordre du jour ont été mises à la disposition du public avant le début de la séance.

291-1023
15.
LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : Marie-Blanche Richer
APPUYÉ PAR : Margarita Lafontaine
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

De lever la séance. Il est 21 h 04.

Maïke Storks
Directrice générale et
greffière-trésorière

Denis Vaillancourt
Maire

ATTESTATION

La signature du présent procès-verbal par le maire équivaut à la signature par celui-ci de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.